



ATTESTATION POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS

Commune de résidence :

Je soussigné(e)

Père – mère de (des) l'enfant(s).....

.....

.....

N° de téléphone :.....

- M'engage à assurer personnellement l'accompagnement et la surveillance de mon (mes) enfant(s) jusqu'à la montée dans le véhicule lors du trajet aller, ainsi que sa (leur) prise en charge à l'arrêt dès la descente du véhicule lors du trajet retour.

- Mandate M. – Mme.....
Domicilié(e) à l'adresse suivante

.....

.....

Pour assurer l'accompagnement et/ou la prise en charge de mon (mes) enfant(s).
(Pièce d'identité du mandataire obligatoire pour la prise en charge de(s) enfant(s) à la descente du véhicule)

Fait à

Le.....

Signature des parents

Extrait du règlement communautaire des transports scolaires (article 7-2) :

Les élèves de maternelle doivent obligatoirement être accompagnés par un adulte. A retour à midi ou le soir, si aucun adulte n'est présent pour venir chercher l'élève de maternelle à l'arrêt, le conducteur et/ou l'accompagnatrice ne doivent pas le laisser descendre. L'enfant reste dans le car et il est déposé par ordre de priorité :

- ✓ *A la mairie, la police municipale ou à la gendarmerie, la plus proche*
- ✓ *A la garderie de l'école, de manière très exceptionnelle, si l'accompagnatrice a pu joindre la famille pour en convenir.*

Sa famille sera contactée pour venir le chercher. En cas de répétition de cette situation, il pourra être décidé de l'exclure des transports scolaires.